

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Rapport-Mathiot-1-Un-bac-partage-entre-epreuves-terminales-et-contrôles>



école & société

Rapport Mathiot (1) : Un bac partagé entre épreuves terminales et contrôles ponctuels

- Éducation - Les lycées -
Date de mise en ligne : jeudi 25 janvier 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La mission pilotée par M. Mathiot a rendu son rapport sur le bac et le lycée général et technologique, élaboré à la suite de nombreuses auditions menées depuis deux mois. Les propositions soumises au ministre sont très largement conformes à ce que la presse a dévoilé ces derniers jours. Dans ce premier article, nous vous présentons les propositions sur le bac. Les choix du ministre seront connus à la mi-février après une série de rencontres avec les organisations syndicales.

Les épreuves terminales

Quand ?	Quelle(s) discipline(s)	Poids
Fin de première	Français : épreuve écrite + épreuve orale (modalités revues)	10%
2ème semestre de terminale (après les vacances de printemps)	2 épreuves de majeure : épreuve écrite de préférence	25%
Fin de terminale (juin)	Philosophie : épreuve écrite « Grand Oral »	10% 15%

Le bac comporterait effectivement quatre épreuves terminales en terminale comme l'avait promis le candidat Macron en campagne électorale. Les épreuves anticipées de français de première ne seraient pas modifiées.

La mission Mathiot propose pour les quatre épreuves terminales deux épreuves sur deux disciplines choisies (les majeures) colorant fortement le bac, un « grand oral » sur un projet interdisciplinaire lié aux disciplines choisies parmi les majeures ou mineures du candidat d'une durée de 30 minutes et une épreuve écrite de philosophie, discipline incontournable en France en terminale, sauf dans la voie professionnelle.

Les épreuves ponctuelles

Toutes les disciplines (tronc commun, majeures ou mineures choisies) seraient évaluées en « contrôle continu ». Celui-ci représenterait 40% du baccalauréat. Reste à choisir si seules les notes figurant sur les bulletins seront prises en compte ou si on organise, à la fin de chaque semestre ou selon un calendrier plus étalé, des compositions dont la durée, les sujets et les barèmes sont cadrés nationalement ou si on mélange les deux systèmes. La mission Mathiot n'a pas tranché.

La fin des oraux de rattrapage

Une dernière proposition est l'abandon des épreuves orales de rattrapage (dites du second groupe) au profit d'un examen des dossiers des candidats.

L'avis du SE-Unsa :

Nous sommes favorables à une diversification des modalités de certification et à la réduction du nombre des épreuves terminales. Les épreuves ponctuelles sur un rythme semestriel permettent de diversifier les compétences évaluées et de valider progressivement les acquis des élèves. Si seules les notes obtenues à ces épreuves ponctuelles sont retenues pour le bac, les enseignants pourraient mettre en oeuvre dans la classe une évaluation formative sans courir derrière les notes pour fournir des moyennes trimestrielles.

Ces épreuves ponctuelles devront être cadrées sans tomber dans des « usines à gaz » très consommatrices de

temps. La charge de travail induite devra être reconnue par une indemnité.

Nous nous posons la question du bien fondé de faire reposer 3 épreuves terminales sur 4 sur les majeures choisies. Ne faudrait-il pas permettre aux élèves de choisir une discipline plus librement pour une 5ème épreuve ?

Valoriser l'oral est important mais il faut prendre garde à ne pas vouloir faire du « grand oral » une épreuve qui testerait potentiellement les élèves dans tous les domaines. Pour nous, cette épreuve doit rester centrée sur le projet interdisciplinaire en lien avec le projet de formation.